

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Communauté de Communes Buëch Dévoluy

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

Séance du : 6 novembre 2017

Convocation du : 27 octobre 2017

Objet : COMPETENCES OPTIONNELLES DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY.

Restitution de la gestion des déchets inertes.

L'an deux mille dix-sept, le six novembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Aspres sur Buëch, sous la présidence de M. Jean-Marie BERNARD, Président.

Etaient présents : J. Francou, F. Pinet, S. Simion, JP Bellet, M. Lonni, M. Barthelemy, JM. Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, C. Acanfora, M. Ricou Charles, R. Aquino, G. Jullien, M. Truc, M. Mescle, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, JF. Contoz, F. Galmiche, T. Gau, J. Revoux, JM. Gueyraud, JC Vallier, JP Briouille, P. Schiazza, R. Moreau, JP Artigues, C. Aubert, N. Ferrere, F. Gatounes, J. Marcellin, B. Saudemont, M. Ventre.

Absents : C. Pierrot, J. Bourbousse, F. Darini, M. Gaignaire

Pouvoirs : Céline Pierrot absente a donné pouvoir à Françoise Pinet
Fabienne Darini absente a donné pouvoir à René Moreau
Joël Bourbousse absent a donné pouvoir à Christian Aubert

Le Président Jean-Marie Bernard rappelle que conséquemment à la fusion des Communautés de Communes du Haut Buëch et Buëch Dévoluy, conformément au CGCT, le conseil communautaire dispose d'un an, à partir de la date de la fusion soit le 1^{er} janvier 2017, pour redéfinir l'intérêt communautaire des compétences optionnelles.

Gestion des déchets

- Considérant que les déchets inertes ne relèvent pas de la catégorie des déchets des ménages,
- Que les déchets inertes relèvent des décharges de classe 3, lesquelles sur le territoire communautaire sont gérées par la plupart des communes,

Le Président Jean-Marie Bernard propose aux conseillers communautaires de restituer aux communes de l'ancienne Communauté de Communes du Haut Buëch la gestion des déchets inertes.

Au cours des échanges, certains élus souhaitent qu'un soutien technico-administratif soit apporté aux communes concernées.

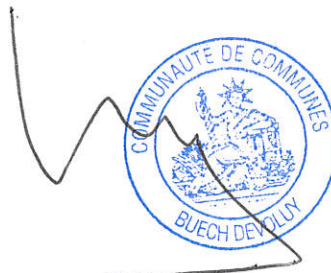
Après avoir confirmé cet appui technique, le Président soumet aux conseillers communautaires la proposition de restitution de la gestion des déchets inertes au 1^{er} janvier 2018.

votants : 37 dont 3 pouvoirs	pour : 30	abstention : 0	contre : 7
------------------------------	-----------	----------------	------------

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Ainsi fait et délibéré à Aspres sur Buëch,
les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,



Jean Marie Bernard

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20171106-De156_2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2017
Publication : 14/11/2017

Pour le Président
par délégation

